

FOIRE ARTISANALE de ST ROMAIN EN JAREZ

Organisée par la M.J.C

Dimanche 26 mars 2023

*Vous êtes
exposant, vendeur ou forain
dans le domaine*

Artistique, artisanal, bien-être, élevage ou produits régionaux

Installation
du stand
avant 8 h 30

Emplacement : 6.00 € le mètre linéaire

**Aucune inscription le jour de la Foire : Réservation et
paiement à l'inscription OBLIGATOIREMENT**

La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
Réservation à l'aide du coupon-réponse ci-dessous

à retourner **avant le 20 février 2023**

MJC ST Romain Loisirs 11 place du Plâtre 42800 ST ROMAIN EN JAREZ

ST Romain en Jarez

St Etienne — 8,5 kms — Genilac — Lyon

¼ d'heure — Sortie 12 — ½ d'heure

RIVE DE GIER

Par A 47, Sortie n° 12 prendre direction Genilac

Joindre au coupon-réponse :

votre **chèque** libellé à l'ordre de « MJC St Romain Loisirs » pour réservation de l'emplacement
une **enveloppe timbrée avec adresse pour retour de la confirmation**

Pour tout renseignement : www.mjcstromain.com

mail infos@mjcstromain.com

06 45 52 92 64 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00.



NOM PRENOM

Adresse

TEL **Mail**

NATURE DE L'EXPOSITION

EXPOSITION

EXPOSITION VENTE

Description précise de l'exposition ou des produits vendus :

Seules les marchandises décrites dans ce bulletin d'inscription pourront être déballées le jour de la foire.

.....
.....
.....

Exposition

banc

banc vitrine

Véhicule

camion

camionnette

Encombrement emplacement

(L x 1)

Besoin d'électricité ? matériel à alimenter et puissance nécessaire :

Nombre de ml souhaités : x 6.00 € =

N° registre de commerce ou n° d'artisan :

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement foire 2023
et en accepte les conditions (au dos). **Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

FOIRE ARTISANALE DE SAINT ROMAIN EN JAREZ

Dimanche 26 mars 2023

Organisateur **MJC SAINT ROMAIN LOISIRS** 11 place du Plâtre 42800 ST ROMAIN EN JAREZ
Tél. : **06 45 52 92 64**
infos@mjcstromain.com – www.mjcstromain.com

R E G L E M E N T

Article 1 Aucune inscription ne sera prise le jour de la Foire.

Article 2 Les exposants doivent régler une taxe d'emplacement (***uniquement par chèque** adressé à la mjc avec leur formulaire d'inscription*) et auront le droit de débiller exclusivement les marchandises décrites dans le bulletin d'inscription.

Article 3 Les emplacements sont attribués par la MJC en fonction de l'ordre chronologique d'arrivée des candidatures à la MJC. La MJC se réserve le droit de faire une rotation des emplacements chaque année. La MJC veille également, dans la mesure du possible à placer et distancer au mieux les exposants ayant une activité similaire.

Article 4 Chaque exposant devra prendre ses dispositions en matière d'assurance pour le matériel, les marchandises ou les animaux amenés sur place et les dégâts occasionnés par leur matériel.

Article 5 Aucun dédommagement financier ne pourra être réclamé à la suite de cette foire pour quelque raison que ce soit : mauvais emplacement, mévente, concurrence.

Article 6 La MJC ne fournit aucun matériel (tables, parasol, ...).

Article 7 Aucun véhicule n'est admis à stationner à l'emplacement des stands ou à circuler après le déballage et pendant la durée de la foire. (8 h 30 – 17 h 00)

Article 8 Les emplacements devront être laissés dans le même état qu'ils ont été trouvés à l'arrivée. **Les déchets devront être évacués par l'exposant sous peine de recours.**

Article 9 L'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur en cas de vol, détérioration, incendie ou tout autre dégât sur les objets exposés ou stockés avant, pendant et après la durée de la foire.

Article 10 L'exposant s'engage à accepter toute modification quant aux dates, horaires, sites d'implantation si un événement obligeait l'organisateur à modifier, annuler, reporter la manifestation.

En cas d'annulation, l'exposant serait remboursé au prorata des frais engagés pour l'inscription.

Article 11 Les exposants devront obligatoirement afficher le prix des articles vendus.